



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 18 mai 2024

Limitation de l'usage de l'eau potable sur les communes de Bouresse, Dienné, Lhonnaizé, Mazerolles, Saint-Laurent-de-Jourdes, Valdivienne et Verrières

Les dernières analyses d'eau sur les communes de Bouresse, Dienné Lhonnaizé, Mazerolles, Saint-Laurent-de-Jourdes, Valdivienne et Verrières ont mis en évidence une dégradation de la qualité de l'eau potable distribuée dans ces communes, dues aux récentes intempéries survenues ces derniers jours.

Par mesure de précaution, les habitants de ces communes sont invités à ne pas consommer l'eau du robinet pour les usages d'alimentation.

Il convient de privilégier l'utilisation d'eau en bouteille ou à défaut de faire bouillir l'eau du robinet pendant cinq minutes avant son utilisation.

L'eau du robinet peut être utilisée pour les usages domestiques tels que la toilette, la vaisselle, la lessive.

Les communes de Bouresse, Dienné, Lhonnaizé, Mazerolles, Valdivienne, Saint-Laurent-de-Jourdes et Verrières mettent à la disposition de leurs habitants des bouteilles d'eau. La population est invitée à se présenter à leur mairie de domicile.

De nouvelles analyses seront réalisées régulièrement afin de suivre l'évolution de la qualité de l'eau.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers